



PERSEA
CABINET D'AVOCATS

UNE ÉQUIPE D'AVOCATS AU SERVICE DE VOS **PROBLÉMATIQUES TECHNIQUES**

QUI EST **PERSEA** ?

UN CABINET D'AVOCATS EXPERTS EN IMMOBILIER, CONSTRUCTION, URBANISME, DROIT DES ASSURANCES, RISQUES INDUSTRIELS, RESPONSABILITÉ ET CONTENTIEUX COMMERCIAL

PERSEA c'est 25 années d'expérience auprès des professionnels de la construction, du secteur industriel, de l'énergie et des compagnies d'assurance. De par sa maîtrise des règles et risques juridiques spécifiques aux domaines du bâtiment et de l'industrie, il vous assiste partout en France en droit privé comme en droit public.

UNE INTERVENTION À VOS CÔTÉS EN CAS DE LITIGE... OU POUR LES ÉVITER

Le cabinet PERSEA vous accompagne en cas de litige mais également en amont de toute difficulté lorsque vous souhaitez être conseillé pour la rédaction d'un acte, d'un contrat, pour le montage d'une opération de construction immobilière, la mise en place d'un process, etc. Le cabinet PERSEA intervient également lorsque vous êtes confronté à une expertise judiciaire en vous épaulant dans l'élaboration d'une stratégie dès le premier contact.



NOS DOMAINES D'INTERVENTION



CONSTRUCTION

- Conseils au stade du montage des opérations ou en cours de chantier
- Rédaction de marchés de travaux, contrat de sous-traitance, maîtrise d'ouvrage déléguée, contrat de promotion immobilière, garanties financières, etc.
- Assistance et participation aux expertises précontentieuses et judiciaires
- Représentation devant les juridictions judiciaires ou administratives
- Assistance aux opérations de réception
- Réclamation financière en fin de chantier (problème de délai, travaux supplémentaires)



IMMOBILIER

- Audit des actes de vente (promesse unilatérale, compromis, acte de vente, avenant, etc.)
- Rédaction et suivi des contrats en VEFA, des CCMI
- Réitération forcée de la vente devant les juridictions judiciaires
- Vente aux enchères, saisies immobilières
- Analyse et/ou rédaction de servitudes
- Contentieux lié à l'emprise



URBANISME

- Contentieux et audit des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de lotir, permis de démolir)
- Droit pénal de l'urbanisme (construction en violation des règles d'urbanisme, remise en état, démolition)
- Procédure d'expropriation
- Préemption
- Gestion des risques naturels
- Pollutions et nuisances



MARCHÉS PUBLICS

- Assistance en phase de passation de marchés publics
- Défense en cours et à l'issue de l'exécution d'un marché public
- Rédaction de mémoire en réclamation
- Paiement du solde des travaux



ASSURANCE

- Responsabilité des constructeurs, garantie biennale, garantie décennale
- Assurance responsabilité civile
- Garantie des constructeurs
- Assurance dommages
- Assurance tous risques chantier
- Risques industriels
- Dommages aux biens et pertes d'exploitation



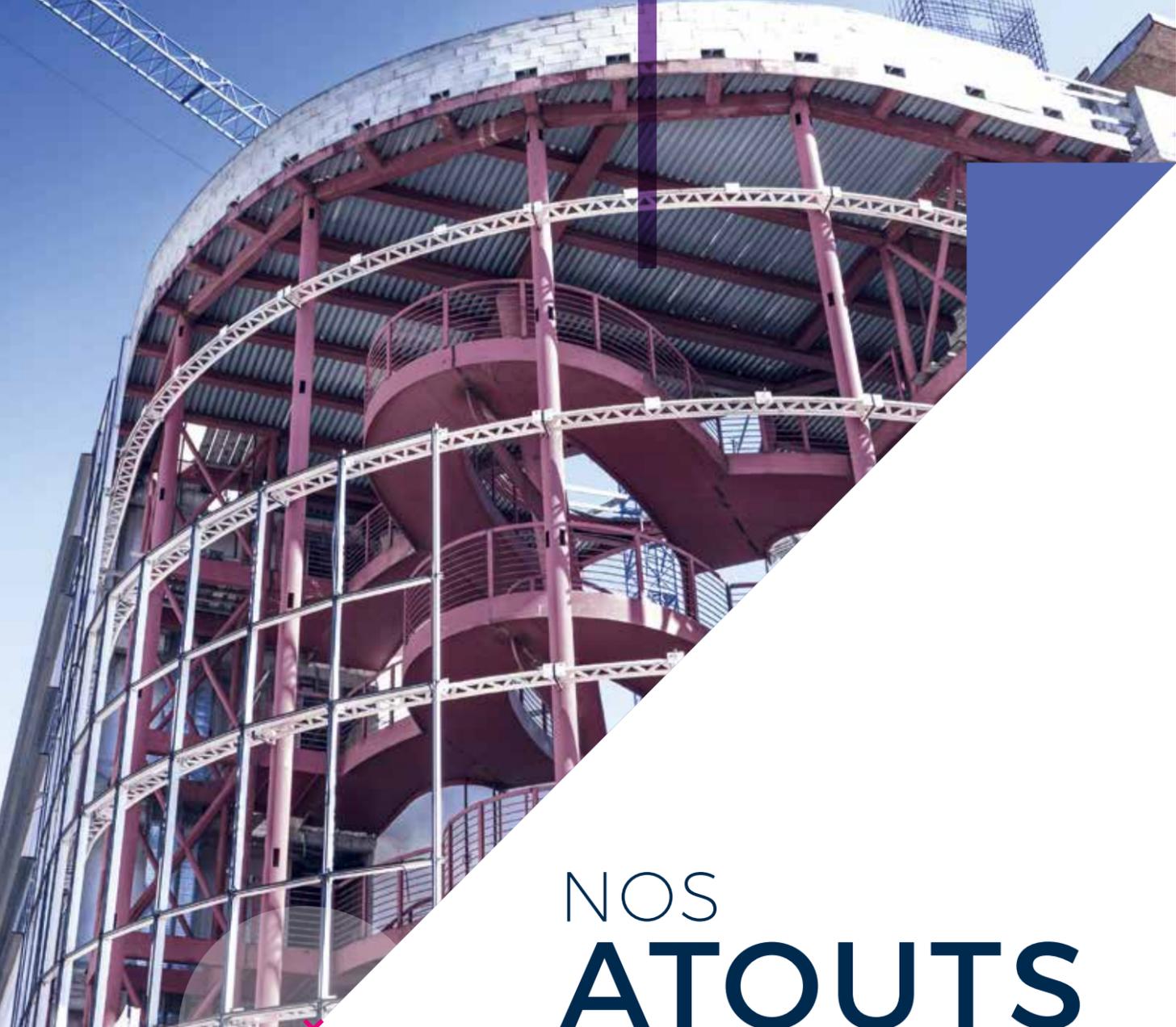
RESPONSABILITE CIVILE

- Responsabilité générale
- Responsabilité décennale
- Produits défectueux
- Responsabilité contractuelle
- Responsabilité des produits défectueux
- Responsabilité des atteintes à l'environnement



CONTENTIEUX COMMERCIAL

- Contentieux du contrat
- Baux commerciaux
- Responsabilité contractuelle
- Recouvrement de créances
- Exécution des décisions



NOS ATOUTS

MAÎTRISE DE L'EXPERTISE TECHNIQUE EN PARTENARIAT AVEC DE GRANDS CABINETS D'EXPERTISE

Le cabinet PERSEA intervient partout en France et à l'étranger pour vous assister lors des expertises amiables ou judiciaires engagées à l'occasion de la mise en œuvre de votre responsabilité. Les avocats du cabinet partagent tous une appétence pour la technique qui leur permet d'être à l'aise et polyvalents dans tous les domaines techniques de la construction, de l'industrie, de l'énergie et des services.

Ils interviennent à cette occasion en partenariat avec des experts reconnus dans leurs domaines d'intervention.

DES AVOCATS COMPETENTS ET DISPONIBLES

Les avocats du cabinet PERSEA sont experts en leurs domaines. De par la taille de la structure, ils sont facilement accessibles et réactifs.

Le cabinet PERSEA est très attaché à s'inscrire dans la durée, en premier lieu vis-à-vis de ses clients, mais également vis-à-vis de ses membres qui travaillent ensemble pour la plupart depuis plus de 10 ans.

Le client est ainsi assuré de disposer tout au long de son dossier d'un seul et même interlocuteur.



Chacun des avocats du cabinet se forme dans sa matière et actualise chaque année ses compétences.

Les avocats ont à leur disposition un fonds documentaire et des abonnements à des bases de données juridiques en ligne.

Chaque trimestre, ils établissent une newsletter faisant état des évolutions légales et jurisprudentielles, diffusée auprès de leurs clients abonnés.



Claude de VILLARD

est le créateur du cabinet PERSEA, il intervient depuis maintenant 25 ans dans des expertises complexes. Il a longtemps été chargé de formation « photovoltaïque » au sein de L'INSTITUT NATIONAL DE L'ENERGIE SOLAIRE. Il dispose à ce titre d'une solide formation technique.



Armelle DEBUCHY

Une expérience de 25 années lui permet de maîtriser parfaitement les problématiques du contentieux de la responsabilité et du droit des assurances. Armelle DEBUCHY a fondé le Cabinet DPV AVOCATS avant de fusionner son activité, en octobre 2017, avec le cabinet PERSEA.

UN CABINET STRUCTURÉ

Dès leur ouverture, les dossiers sont intégralement dématérialisés et accessibles à tout moment et partout, via un logiciel sécurisé de gestion de cabinet d'avocats.

Une copie papier mise à jour en temps réel du dossier est également disponible.

Les diligences des différents membres du cabinet (chacun à son taux horaire) sont comptabilisées de manière automatique dans tous les dossiers.

A sa demande, le client peut ainsi disposer du détail de la facture qui lui est adressée.

L'ensemble des données du cabinet est enfin sauvegardé en temps réel sur plusieurs supports et emplacements.

A l'ouverture des dossiers une convention d'honoraires est établie avec le client de manière à déterminer la mission du cabinet et les modalités de la facturation (établissement d'un forfait, montant du taux horaire de chaque intervenant, honoraire de résultat...).



ILS NOUS FONT CONFIANCE



PERSEA
CABINET D'AVOCATS

111 rue Masséna 26 avenue Kléber
69006 LYON 75016 PARIS

Accueil téléphonique centralisé

Tel : 04 72 84 90 16

avocats@persea.fr
www.persea.fr